



PIN SYLVESTRE

1. Identification du produit et de la société

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	PIN SYLVESTRE
Nom générique	Essential oil of Pinus sylvestris L. (Pinaceae) obtained from needles and branches by distillation
N° d'index annexe VI	—
N° CAS	8023-99-2
N° CE	281-679-2
N° CAS CE	84012-35-1
N° FEMA	2906
N° FDA	172.510
N° CoE	341
N° d'enregistrement REACH	01-2120110802-71-XXXX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Matière première pour l'industrie.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et coordonnées complètes	ASTIER DEMAREST S.A. 60, route de la Paoute BP 51002 - Le Plan de Grasse 06131 GRASSE CEDEX FRANCE Tel / Ph +33.(0).4.93.40.56.56 contact@astierdemarest.com
Adresse e-mail de la personne en charge des fiches de données de sécurité	reglementation@astierdemarest.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59
BELGIQUE : CENTRE ANTIPOISONS BELGE 070 245 245
LUXEMBOURG : 8002 5500

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

	[Flam. Liquid 3] : Liquides inflammables - Catégorie 3 [Skin Sens. 1] : Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 [Skin Irrit. 2] : Irritation cutanée - Catégorie 2 [Asp. Tox. 1] : Danger par aspiration - Catégorie 1 [Aquatic Chronic 2] : Dangereux pour le milieu aquatique, toxicité chronique - Catégorie 2
--	---

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de dangers	
Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	[H226] : Liquide et vapeurs inflammables. [H304] : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. [H315] : Provoque une irritation cutanée. [H317] : Peut provoquer une allergie cutanée. [H411] : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PIN SYLVESTRE

Conseils de prudence	[P210] : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. [P233] : Maintenir le récipient hermétiquement fermé. [P240] : Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. [P241] : Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant. [P242] : Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. [P243] : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. [P261] : Éviter de respirer les poussières/fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols. [P264] : Se laver la peau soigneusement après manipulation [P272] : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail [P273] : Éviter le rejet dans l'environnement [P280] : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ... (Voir FDS) [P301+P310] : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... [P302+P352] : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... [P303+P361+P353] : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. [P321] : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). [P331] : NE PAS faire vomir. [P333+P313] : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin [P362+P364] : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. [P370+P378] : En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction. [P391] : Recueillir le produit répandu. [P403+P235] : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. [P405] : Garder sous clef [P501] : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Mentions supplémentaires	—

2.3. Autres dangers

Non déterminé(e)

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Principal constituant	Pin, Pinus sylvestris, ext.
Autres constituants (additif, stabilisant...)	—

3.2. Mélanges / UVCB

- Composants dangereux - Classification selon le règlement CE n° 1272/2008

Nom	N° CE	CAS	CLP - Catégories	CLP - Mentions de danger	Mini	Maxi
(E)-béta-Ocimène	223-241-5	3779-61-1	Skin Irrit. 2 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 2	H315 H400 H411	0 %	0.48 %
1,8-Cinéole	207-431-5	470-82-6	Flam. Liquid 3 Skin. Sens. 1B	H226 H317	0 %	0.8 %
alpha-Phellandrène	202-792-5	99-83-2	Flam. Liquid 3 Asp. Tox. 1 Aquatic Chronic 1 Aquatic Acute 1	H226 H304 H410 H400	0 %	0.71 %
alpha-Pinène	201-291-9	80-56-8	Flam. Liquid 3 Acute Tox. O 4 Skin Irrit. 2 Skin. Sens. 1B Asp. Tox. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H226 H302 H315 H317 H304 H400 H410	50 %	57.9 %
alpha-Terpinène	601-095-00-7	99-86-5	Acute Tox. O 4 Asp. Tox. 1 Aquatic Chronic 2 Flam. Liquid 3 Skin. Sens. 1	H302 H304 H411 H226 H317	0.5 %	2 %
alpha-Terpinolène	209-578-0	586-62-9	Skin. Sens. 1B Asp. Tox. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H317 H304 H400 H410	0.5 %	1.5 %

PIN SYLVESTRE

béta-Caryophyllène	201-746-1	87-44-5	Skin. Sens. 1B Asp. Tox. 1 Aquatic Chronic 4 Aquatic Acute 1	H317 H304 H413 H400	1 %	5 %
béta-Pinène	204-872-5	127-91-3	Flam. Liquid 3 Skin Irrit. 2 Skin. Sens. 1B Asp. Tox. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H226 H315 H317 H304 H400 H410	5 %	11 %
Bornéol	208-080-0	507-70-0	Flam. Solid 1 Skin Irrit. 2 Aquatic Chronic 2	H228 H315 H411	0.5 %	1.5 %
Camphène	201-234-8	79-92-5	Flam. Solid 2 Eye Irrit. 2 Aquatic Chronic 1 Aquatic Acute 1	H228 H319 H410	1 %	5 %
Delta-3-Carène	236-719-3	13466-78-9	Skin Sens. 1 Skin Irrit. 2 Flam. Liq. 3 Asp. Tox. 1 Acute Tox. I 4 Aquatic Chronic 2	H317 H315 H226 H304 H332 H411	5 %	15 %
Estragole	205-427-8	140-67-0	Acute Tox. O 4 Skin Sens. 1B Skin Irrit. 2 Muta. 2 Carc. 2 Aquatic Chronic 3	H302 H317 H315 H341 H351 H412	0 %	0.1 %
gamma-Terpinène	202-794-6	99-85-4	Flam. Liq. 3 Repr. 2 Asp. Tox. 1 Aquatic Chronic 2	H226 H361 H304 H411	0 %	0.4 %
I-Bornéol	207-353-1	464-45-9	Skin Irrit. 2 Flam. Solid 1	H315 H228	0.5 %	1.5 %
Limonène	601-029-00-7	138-86-3	Flam. Liq. 3 Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1B Asp. Tox. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H226 H315 H317 H304 H400 H410	5 %	9.5 %
Linalol	603-235-00-2	78-70-6	Skin. Sens. 1B Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2	H317 H315 H319	0 %	0.1 %
Longifolène	207-491-2	475-20-7	Skin. Sens. 1B Asp. Tox. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H317 H304 H400 H410	0 %	0.9 %
Méthyl eugénol	202-223-0	93-15-2	Acute Tox. O 4 Muta. 2 Carc. 2	H302 H341 H351	0 %	0.1 %
Myrcène	204-622-5	123-35-3	Flam. Liq. 3 Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 Asp. Tox. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 2	H226 H315 H319 H304 H411	0 %	5.4 %
Oxyde de béta-caryophyllène	214-519-7	1139-30-6	Aquatic Chronic 2	H411	0.1 %	1 %
p-Cymène	601-094-00-1	99-87-6	Flam. Liq. 3 Acute Tox. I 3 Asp. Tox. 1 Aquatic Chronic 2	H226 H331 H304 H411	0 %	1.8 %

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau (ou eau + savon). Si une irritation persiste ou qu'on aperçoit une lésion quelconque, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à grande eau en écartant bien les paupières. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Pour les porteurs de lentilles : rincer immédiatement et abondamment à grande eau. Les lentilles tomberont certainement pendant le rinçage. Si ce n'est pas le cas, les enlever si elles peuvent être facilement ôtées. Ne pas les remettre et ne pas remettre de lentille après l'accident sans l'avis de votre ophtalmologiste.

PIN SYLVESTRE

Ingestion	Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS FAIRE VOMIR sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation excessive	Placer le sujet à l'air frais. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et symptômes, se reporter à la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Il est recommandé que ceux qui dispensent les premiers soins disposent d'un équipement de protection individuelle. Aucune initiative ne doit être prise en l'absence de formation appropriée.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Extincteurs à gaz carbonique ou à poudre, extincteurs à mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau direct.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Production possible de fumées toxiques en cas de feu.

5.3. Conseils aux pompiers

Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées. Utiliser un masque si nécessaire. Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : l'eau au lieu d'étouffer a tendance à alimenter le feu certains produits aromatiques comme les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau. La propagation du feu est alors accélérée. Refroidir les récipients clos exposés à la chaleur de l'incendie par aspersion d'eau car la pression peut augmenter à température élevée. Pour éteindre un feu naissant à base d'huile essentielle, utiliser un extincteur spécifique à poudre ABC (ou équivalent). Si le feu n'est pas important, on peut l'étouffer par recouvrement à l'aide de terre, de sable ou d'une couverture.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux. Eloigner toutes sources d'inflammation. Aérer les locaux. Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. En cas de pollution environnementale (sol, canalisations, égouts, eaux de surface ou nappes d'eau souterraines), informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les gros débordements doivent être contenus à l'aide de matières absorbantes, sable ou poudre inerte, qui seront ensuite balayées et détruites selon la réglementation en vigueur de même que les torchons, éponges, etc. ayant servi à éponger.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour la protection individuelle, se référer à la section 8.
Pour l'élimination des déchets, se référer à la section 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec le produit. (Voir mesures de protection individuelle en section 8.) Ne pas ingérer le produit. Le tenir loin de toute nourriture ou boisson. Ne pas fumer à proximité. Ne pas respirer abondamment des vapeurs chaudes. Durant l'incorporation du produit, celui-ci doit être tenu à des températures relativement basses. En cas de nécessité d'élévation de température, celle-ci doit être ménagée et pendant un temps court. Ne pas chauffer à flamme nue, ni exposer les vapeurs à une flamme ou à une autre source d'ignition (par exemple équipement électrique). Une bonne aération des locaux est souhaitable. Respecter les précautions nécessitées par l'hygiène courante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est recommandé de stocker dans les emballages d'origine fermés, à l'abri des sources de chaleur et en évitant les différences de température trop grandes. Une bonne aération des locaux est souhaitable. Respecter les précautions nécessitées par l'hygiène courante.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se conformer à la réglementation, pas de recommandation particulière.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle



PIN SYLVESTRE

8.1. Paramètres de contrôle

Non déterminé, se référer aux réglementations en vigueur (valeurs limites d'expositions professionnelles, Derived No-Effect Level DNEL, Predicted No-Effect Concentration PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés

Maintenir les concentrations dans l'air en dessous des normes d'exposition professionnelle. Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation des produits chimiques, des fontaines oculaires et des douches doivent être disponibles à proximité des postes de travail.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux / du visage	Lunettes de protection (norme EN 166)
Protection de la peau	Vêtements de travail protecteurs, gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradations. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Protection respiratoire	Dans les locaux bien aérés, une protection des voies respiratoires n'est normalement pas nécessaire. Si ce n'est pas le cas un masque peut être requis sauf mention spéciale en section 2.
Dangers thermiques	Porter impérativement un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome.

- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se référer aux réglementations en vigueur.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide, mobile
Couleur	Incolore à jaune pâle, parfois jaune verdâtre
Odeur	Boisée
pH	Non déterminé(e)
Point de fusion en °C	- 20°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition en °C	169.4°C @ 101.325 kPa
Point éclair	37 °C 98 °F
Taux d'évaporation	Non déterminé(e)
Inflammabilité	Non déterminé(e)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé(e)
Pression de vapeur	2.07 - 6.33 hPa @ 25 °C
Densité de vapeur	Non déterminé(e)
Densité relative	Min 0.855 Max 0.875
Solubilités	Insoluble dans l'eau Soluble dans l'ethanol
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Les principaux composants se situent entre 4,16 et 4,83 (littérature et RQSA).
Température d'auto-inflammabilité en °C	245°C
Température de décomposition en °C	Non déterminé(e)
Viscosité	< 7mm ² /s @ 40°C
Propriétés explosives	La substance ne contient pas de groupes chimiques présentant des propriétés d'explosivité.
Propriétés comburantes	La substance ne contient pas de groupes chimiques présentant des propriétés comburantes.

9.2. Autres informations



PIN SYLVESTRE

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Pas de modification significative dans les conditions normales de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune selon nos connaissances dans les conditions normales d'utilisations.

10.4. Conditions à éviter

Une exposition prolongée ou excessive à la chaleur et/ou l'air peut entraîner une décomposition non dangereuse et/ou l'oxydation de la substance.

10.5. Matières incompatibles

Les acides forts et les agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Orale	DL50(rat) > 5000mg/kg
Toxicité aiguë - Dermale	Non déterminé(e)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Dans les conditions d'essai, l'huile de Pinus Pinaster a induit un IVIS de 2,8 et n'est pas classée comme corrosive ou irritante sévère pour la cornée bovine isolée. En outre, comme le score IVIS est inférieur à 3, on peut conclure que l'élément de test n'est pas du tout un irritant oculaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non déterminé(e)
Cancérogénicité	Non déterminé(e)
Toxicité pour la reproduction	Non déterminé(e)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non déterminé(e)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non déterminé(e)
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Autres informations	Non déterminé(e)

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LC50 (poisson d'eau douce) = 2.8 mg/L

LC50 (invertébré d'eau douce) = 2.5 mg/L

LC50 (algue d'eau douce) = 7.1 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log Pow: 4.16 - 4.83

PIN SYLVESTRE

12.4. Mobilité dans le sol

Non déterminé(e)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non déterminé(e)

12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé(e)

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Proscrire le rejet en milieu naturel (air, eau, sols). Se conformer aux réglementations en vigueur localement pour l'élimination des déchets et des emballages. Recourir de préférence à un collecteur ou une entreprise agréée. Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés. Emballages vides : réutilisation déconseillée.

14. Informations relatives au transport

14.1. ADR

Numéro ONU	UN1272
Nom d'expédition	HUILE DE PIN
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Code de restriction tunnel	(D/E)
Etiquetage	3 + poisson_arbre



14.2. IATA

Numéro ONU	UN1272
Nom d'expédition	PINE OIL
Classe	3
Risque subsidiaire	—
Groupe d'emballage	III
Instruction d'emballage	355
Etiquetage	3 + poisson_arbre



14.3. IMDG

Numéro ONU	UN1272
Nom d'expédition	PINE OIL
Classe	3
Risque subsidiaire	—
Groupe d'emballage	III
N° de FS	F-E, S-E
Etiquetage	3 + poisson_arbre



14.4. Dangers pour l'environnement

La marque "matière dangereuse pour l'environnement" doit être apposée.

14.5. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur



PIN SYLVESTRE

Transport routier : se référer l'ADR en vigueur, notamment les obligations de sécurité des intervenants (chapitre 1.4) et les dispositions relatives au chargement, déchargement et à la manutention (chapitre 7.5).

Transport maritime : se référer à l'IMDG en vigueur.

Transport aérien : se référer au IATA en vigueur.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

—

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. Autres informations

Source : IFRA/IOFI Labeling Manual.

Cette notice complète la fiche technique du produit mais ne la remplace pas. Ces informations ont été établies au mieux de nos connaissances à la date indiquée et sont données de bonne foi. Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation du produit pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

ECHA Brief Profile

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H228

Matière solide inflammable.

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H332

Nocif par inhalation.

H361

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- Modifications apportées par rapport à la version précédente